ad/
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-101 du 26 Avril 1977

chargeant le Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, de l'intérim du Camarade Philippe AKPO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 25 avril 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 25 avril 1977, le Camarade François KOUYAMI, Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, assure l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MJCPS-MDRAC 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE6DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI Gde Chanc. 5 JORPB 1.-